

CHRONIQUE AGRICOLE—MARS 1860.

SOMMAIRE.—Notre projet de centralisation et la nouvelle loi d'agriculture.—Etablissement de 12 régions agricoles.—Election d'un représentant pour chaque région.—Création de fermes écoles régionales.—Abolition de l'Association Agricole.—Les octrois en faveur du Haut et du Bas-Canada.—Comités ayant droit à un octroi de £250.—L'exposition nationale agricole et industrielle.—Correspondance de la *Minerve*.—Justification de la Chambre d'Agriculture.—L'octroi de 1860 en faveur des Sociétés d'Agriculture de Comté.—Les travaux du Mois,—Vente de Taureaux Ayrshire.

Dans notre Chronique du mois de Février nous émettions un projet de centralisation, qui selon nous devait amener les plus grands résultats. Nous proposons, tout en conservant les Sociétés d'Agriculture de Comté telles qu'elles sont aujourd'hui, de former des associations de comté, des régions agricoles s'unissant dans le but de faire des expositions, de créer des fermes écoles, en un mot de doter le pays des institutions qui lui manquent, que chaque comté individuellement ne saurait obtenir, mais qu'ils sauraient créer collectivement. Les limites de comté avaient été les limites des sociétés d'agriculture, les limites des divisions électorales devenaient les limites des régions agricoles, les présidents, vice-présidents et secrétaires des sociétés d'agriculture comprises dans chaque division, composaient le conseil de région et le problème était résolu.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que ce projet rencontre en grande partie les vues de notre gouvernement et qu'il recevra très prochainement un commencement d'exécution par la sanction d'un projet de loi aujourd'hui en voie d'élaboration par ordre de l'assemblée législative. Le Haut-Canada s'est joint au mouvement et le comité chargé de l'étude préliminaire est composé de représentants choisis dans les deux sections de la province, ce sont :

POUR LE BAS-CANADA.—MM. Campbell, Archambault, Chapais, Hébert et Pope, pour le Haut-Canada, MM. Bell, McDougall, McKellar et Simpson. Le Comité ainsi composé a pris en considération en premier lieu la composition de la Chambre d'Agriculture, en second lieu, la suppression de l'Association Agricole.

Sur la première question le Comité a été unanime à demander une représentation plus nombreuse dans la Chambre d'Agriculture en laissant à chaque région le choix de son représentant. Douze régions agricoles ont été établies pour chaque section de la province en prenant pour base l'étendue et la population. Les Sociétés d'Agriculture comprises dans les limites de chaque région, auront seules, droit de vote pour l'élection de leur représentant à la Chambre d'Agriculture. L'établissement des régions pour les fins électorales, permettra au gouvernement de faire des octrois spéciaux, dans chaque région pour la création de fermes écoles, et autres mesures d'intérêt général.

Sur la seconde question, le Comité a été également unanime à demander l'abolition de l'association agricole qui a donnée tant de mécontentement jusqu'à ce jour, la Chambre d'Agriculture prend sur elle de décider où, quand et comment se feront les expositions provinciales, en un mot elle reçoit tous les pouvoirs de l'association.